



Fiche DS - 8

Les spécificités de la Convention Collective Nationale de 1951

Contexte

Le code du travail, les accords de branche et la CCN 51 constituent le socle juridique de référence régissant les relations entre les employeurs et les salariés. Cette formation permet de comprendre et s'approprier les spécificités de la CCN 51 dans la pratique quotidienne des RH.

Objectifs : les participants seront capables de :

- Connaître et approfondir sa connaissance de la convention
- S'approprier les évolutions de la CCN 51
- Articuler ces dispositions conventionnelles avec les accords de branche et le droit commun

Programme – Classe virtuelle 9 heures

- Propos introductifs
 - Saisir les particularités de la BASS
 - Comprendre les modalités d'application d'une CCN dans la BASS
 - Saisir la nécessité d'identifier la source à l'origine de l'application de la CCN 51
- Les relations collectives de travail
 - Connaître les droits et obligations en matière d'IRP
 - Evaluer l'impact du CSE sur les dispositions conventionnelles
- L'embauche des salariés
 - S'approprier les obligations conventionnelles relatives à l'embauche
 - Maîtriser le régime juridique des contrats de travail (formalisme et période d'essai)
- Le droit disciplinaire
 - Identifier les enjeux compte-tenu des règles de la CCN 51
 - Sécuriser la procédure disciplinaire
- La durée du travail
 - Saisir la différence entre temps de travail effectif et temps connexes : quelles conséquences ?
 - Maîtriser les règles relatives à la durée du travail et temps de repos
 - Savoir mettre en place et organiser les astreintes dans l'établissement
 - Appréhender les évolutions en matière d'heures supplémentaires
 - S'approprier les spécificités de la CCN 51 et de la branche sur le travail de nuit
- Les règles relatives à la rémunération
 - S'approprier les éléments constitutifs de la rémunération : classification CCN 51, coefficient, les compléments de rémunération, la prime d'ancienneté, complément de technicité prime décentralisée
- Les congés et les absences
 - Déterminer les droits et obligations du salarié : maladie/accident de travail, congé maternité, congé parental...
 - Connaître les règles régissant les congés payés, les congés conventionnels, les jours fériés, les congés pour événements familiaux...

Date(s) et lieu :

5 novembre et 14 novembre – 9h30 – 12h30 + 3 heures estimées de travail personnel asynchrone - Classe virtuelle sur Campus

Date limite d'inscription : 15 octobre 2024

Durée :

9 heures estimées

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 370 € Non adhérent : 485 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeur, gestionnaire, responsable du personnel, professionnel RH. Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :

j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Animation en visio-conférence via Teams ou LMS

(INTER). Assistance technique et pédagogique

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

En cours de session, des temps de questions/réponses puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Conseillère technique du Service Droit social de l'Uriopss ARA

Capacité maximum :

10 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

■ La rupture du contrat de travail

- Connaître les dispositions spécifiques de la CCN 51 en matière de licenciement, démission et départ à la retraite (préavis et indemnités)

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 9 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N ° SIRET 852 510 411 00014